



NOTICE d'AIDE au DÉPÔT ÉLECTRONIQUE du MÉMOIRE INGÉNIEUR·E

Préambule

Tout élève qui aura obtenu une note ≥ 14 ¹ à la soutenance de son mémoire et n'aura pas coché la case confidentialité absolue sur l'annexe du PV de soutenance de son mémoire se verra offrir la possibilité de déposer son mémoire sur une plate-forme dédiée pour traitement automatisé par la Bibliothèque du Cnam.

Pour se faire, il recevra un courriel de la part de l'EICnam² lui communiquant le lien vers la plate-forme ; il s'y connectera avec ses identifiants lecnam.net. Le texte du message insistera sur l'importance que les mémoires soient conservés pour être accessibles à la communauté scientifique.

-
- « *A quoi sert le dépôt de mon mémoire ?* » => rubrique 1
 - « *Que signifient les informations de diffusion et de confidentialité ?* » => rubrique 2
 - « *Les informations de diffusion et de confidentialité mentionnées pour mon mémoire me semblent fausses, que faire ?* » => rubrique 3
 - « *Comment convertir un fichier au format PDF ?* » => rubrique 4
 - « *Comment rectifier un dépôt de mémoire erroné ?* » => rubrique 5

Rubrique 1 :

« L'objectif principal de la mise en ligne des mémoires est d'accroître la visibilité et l'accessibilité des travaux d'élèves. Cela contribue à enrichir la mémoire institutionnelle du Cnam. Seuls les mémoires jugés de très bonne qualité étant publiés, ces dépôts ont une grande importance pour la communauté scientifique. »

Rubrique 2 :

« Les choix de diffusion (Internet, Intranet) et de confidentialité sont validés par le président du jury sur le procès-verbal de soutenance. Cependant, l'auteur pourra à tout moment demander le retrait de son mémoire d'ingénieur d'Internet ou d'Intranet par courriel au SCD (Service Commun de la Documentation) du Cnam à l'adresse suivante : bib.memoires@cnam.fr. »

Le SCD retirera (ou fera retirer) le mémoire du réseau de diffusion Internet/Intranet dans les meilleurs délais.

¹ Les mémoires ayant obtenus une note ≤ 14 ne seront pas conservés ; l'élève n'a donc pas à en déposer une version (papier ou numérique) à l'EICnam à l'issue de sa soutenance.

² A réception du PV de soutenance du mémoire.

➤ Confidentialité

- **La confidentialité absolue** atteste du caractère strictement confidentiel du mémoire. Cela signifie qu'aucune copie, sur support numérique ou papier, n'est réalisée ni conservée par le Cnam ou les membres du jury. Elle ne peut être exigée que par l'Entreprise au sein de laquelle le mémoire a été réalisé.

- **Confidentialité de 5 ans.** Cela signifie que ni le document, ni sa description (auteur, titre, résumé, etc.) ne sont rendus disponibles avant la fin de la période de confidentialité. Cette possibilité est proposée par exemple pour les cas de dépôt de brevet, de poursuite en thèse, de clause de non concurrence... Cinq ans après la date de soutenance, la confidentialité est levée et le mémoire devient automatiquement non confidentiel. Il est alors mis en ligne par le SCD (service commun de documentation) du Cnam sur les catalogues collectifs du Sudoc et/ou Dumas en fonction des choix de diffusion (mise en ligne sur Internet ou Intranet).

- **Non confidentiel.** Après diplomation, le mémoire est mis en ligne par le SCD (Service Commun de la Documentation) du Cnam sur les catalogues collectifs du Sudoc et/ou Dumas en fonction des choix de diffusion (mise en ligne sur Internet ou Intranet).

➤ Diffusion publique, mise en ligne sur Internet

Le mémoire est diffusé pour tout public sur les bases suivantes :

- DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoire Après Soutenance) <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>.

La base Dumas est une bibliothèque numérique en ligne gratuite hébergé par HAL (Hyper Articles en Ligne). N'étant pas une base d'auto-archivage, le dépôt du mémoire est fait sous la responsabilité des personnels du SCD (Service commun de Documentation) du Cnam.

- SUDOC (Système Universitaire de Documentation) <http://www.sudoc.abes.fr/>.

La base du Sudoc est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il comprend plus de 12 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents.

➤ Diffusion restreinte, mise en ligne sur Intranet

Le mémoire est stocké sur une base interne au Cnam et accessible avec authentification pour la communauté du Cnam. Il est également accessible depuis les postes informatiques du SCD (Service Commun de la Documentation) du Cnam. Le mémoire est signalé sur la base du SUDOC (Système Universitaire de Documentation) <http://www.sudoc.abes.fr/>. »

Rubrique 3 :

« Contacter le SCD (Service Commun de la Documentation) du Cnam à l'adresse suivante bib.memoires@cnam.fr. »

Rubrique 4 :

« La plupart des éditeurs de documents numériques ([Microsoft Office](#) , [Libre Office](#) , [Open Office](#)...) proposent de générer leurs documents au format PDF.

Pour les autres formats de fichiers à générer en PDF vous pouvez télécharger un logiciel gratuit qui offre cette possibilité. La liste des logiciels est disponible à l'adresse suivante : <http://www.commentcamarche.net/download/convertisseur-pdf-291>. »

Rubrique 5 :

« A l'issu de votre dépôt, la page de confirmation propose un bouton de modification par lequel vous pourrez rectifier les informations et remplacer le document pdf déposé si nécessaire.

En vous connectant ultérieurement à l'application <https://depot-memoires.cnam.fr> vous pourrez également visualiser vos mémoires déposés et les modifier de la même façon.

Attention, dans les deux cas cette opération est possible tant que le jury national ne vous a pas diplômé. Passée cette date, le mémoire déposé et les informations associées sont réputés diffusables dans les conditions de diffusion et de confidentialité mentionnées sur votre PV de soutenance. Si toutefois vous constatez un problème sur cette diffusion, vous pouvez contacter bib.memoires@cnam.fr. »